



16ème législature

Question N° : 18190	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >retraites : fonctionnaires civils et militaire	Tête d'analyse >Rémunération et retraite des policiers municipaux	Analyse > Rémunération et retraite des policiers municipaux.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le calcul de la retraite des policiers municipaux. Il lui demande si le Gouvernement envisage une révision du mode de rémunération afin que celle-ci soit plus juste et équitable, en prenant notamment en compte les primes dans le calcul des pensions, ainsi que des perspectives d'évolution de carrière plus diversifiées pour ces agents par l'augmentation nombre de grades disponibles dans chaque catégorie.